

ARRETÉ DU MAIRE :DM_013_2024

JUAN FERNANDEZ Enzo - location studio 4 au 21 rue Saint Jean

Le Maire de Villefranche de Conflent

Vu la délibération du Conseil municipal du 20 juin 2020 relative à la délégation consentie en application des dispositions de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, notamment la décision de la conclusion et de la révision du louage de chose pour une durée n'excédant pas douze ans;

Vu la délibération DE_056_2024 autorisant le Maire à louer le studio 4 sis 21 rue Saint Jean, à l'année
Considérant la demande de Monsieur Enzo JUAN FERNANDEZ qui souhaite louer le studio 4 à compter du 01/10/2024.

Décide :

ARTICLE 1 : Un contrat de location de logement meublé est établi entre la commune et Monsieur Enzo JUAN FERNANDEZ pour la location du studio 4 sis au 21 rue Saint Jean à Villefranche de Conflent. Le bail est consenti et accepté pour une durée de 1 an, à compter du 1er octobre 2024, moyennant un loyer mensuel de 400€.

ARTICLE 2 : Monsieur le Maire et Monsieur le comptable public sont chargés de l'exécution de la décision.

Fait à Villefranche de Conflent le 19 septembre 2024

Le Maire

Patrick LECROQ



Date de transmission de l'acte: 19/09/2024

Date de reception de l'AR: 19/09/2024

066-216602235-DM_013_2024-AU

AGEDI